

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Antananarivo 13 juin 2018**

Compte tenu du rebondissement du contexte actuel et faisant suite au cadre de concertation multi-acteurs qui s'est tenu le 11 mai dernier, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), comme convenu a donné rendez-vous aux parties prenantes à l'hôtel-Restaurant Le Pavé Antaninarenina ce jour. Une réunion que la CENI a privilégiée spécialement du fait que les interventions des parties prenantes pourront aider dans la prise de décisions.

Autorités religieuses et traditionnelles, responsables des médias, entités publiques concernées, organisations de la société civile, partis politiques ont ainsi répondu à l'invitation de la CENI dans la poursuite des échanges et partages dans l'objectif commun de l'organisation d'élections apaisées, crédibles et démocratiques. Notant que les critiques et suggestions des parties prenantes émises le 11 mai ont été transcrites dans un document qui par la suite a été distribué à tous les participants. En parallèle, les deux plateformes rassemblant respectivement les partis politiques et les OSC, qui sont nées à travers ce cadre de concertation ont remis respectivement leur document de recommandation à la CENI dans le but de gérer au mieux les prochaines échéances électorales.

La réunion de ce jour s'est ainsi focalisée sur l'évaluation de la mise en œuvre de ces différentes recommandations proposées. Cependant, vu l'évolution de la situation politique, d'autres sujets ont été débattus car nécessitant davantage d'explications et d'éclaircissements. En effet, suite à la promulgation des lois et les différentes décisions prises par la Haute Cour Constitutionnelle (HCC), ainsi que la nomination du Premier Ministre et la mise en place du gouvernement de consensus, des questions autour du prochain scrutin ont été mis sur le tapis.

Parmi ces discussions figurent notamment : la date et la faisabilité de l'élection anticipée, la liste électorale, la responsabilité de chaque partie prenante, les textes et lois relatifs aux élections, les décisions de la HCC du 25 mai, la proclamation des résultats, les membres qui composent la CENI, le budget autour de l'organisation de l'élection, l'audit du fichier électoral... Cependant, ce qui a fait presque l'unanimité, du moins, auprès de tous ceux qui ont pris la parole, le pays a besoin d'une refondation, ce qui nécessite alors l'ajournement des élections. « Comment pourrait-on organiser des élections avec un code électoral contesté ? L'atmosphère actuelle n'est pas favorable aux élections. L'organisation d'une élection anticipée n'est pas une solution », tels ont été des exemples d'interventions des participants. Par ailleurs, si certains ont apporté des recommandations, d'autres ont proposé des solutions. Des questionnements qui ne relèvent pas de la compétence de la CENI ont été également soulevés. Les OSC ont néanmoins exprimé leur volonté de contribuer aux élections quelle que soit la date.

Par ailleurs, la CENI de par son Président, Me Hery RAKOTOMANANA, a réitéré le fait que la CENI se doit d'appliquer les lois et la Constitution dans l'exécution de ses missions. Le Président de la CENI de conclure que « s'il n'y a pas d'accord politique portant sur la conduite du processus électoral à venir, la CENI exécute et exécutera ses missions suivant les textes en vigueur ».